

Accès au territoire et séjour en Belgique

Constats

Depuis plusieurs années, l'accès aux territoires belge et européen a été rendu plus difficile et plus dangereux en raison du durcissement des conditions mises à l'entrée et au séjour, et aux contrôles toujours plus stricts lors du renouvellement du séjour. Par ailleurs, plusieurs procédures prévues par la législation laissent un pouvoir discrétionnaire à l'administration, sans sécurité juridique. La tendance est à la délivrance de cartes de séjour temporaires et conditionnées aux personnes étrangères. Ce qui a pour effet de précariser leur situation administrative, de les priver de certains droits et de ralentir leur insertion.

> Nos demandes

Garantir la sécurité juridique et lever les obstacles au séjour et au renouvellement du séjour

- Privilégier les titres de séjour de longue durée et faciliter le renouvellement des cartes de séjour, pour éviter la précarisation du séjour et le non accès, ou la suspension, de certains droits (travail, formation, chômage, allocations familiales...)
- Revoir la procédure et les conditions d'octroi du permis unique, pour permettre aux personnes en séjour temporaire, ou en situation irrégulière déjà présentes sur le territoire, d'introduire une demande de permis unique, en particulier pour celles dont le profil professionnel correspond aux métiers en pénurie, et/ou qui travaillent dans un secteur à haut taux de travail non déclaré
- Élargir les listes de métiers en pénurie en vigueur pour le permis unique et les faire correspondre aux listes de ces métiers qui valent pour tous·tes les citoyen·nes
- Lever les obstacles à l'accès et au renouvellement du séjour étudiant : accélérer la délivrance de la carte de séjour étudiant, ou allonger sa durée ; assouplir les exigences d'admission et d'inscription (en cas d'impossibilité de fournir certains documents) ; instaurer des délais d'inscription raisonnables pour les non Européen·nes ; retirer l'exigence de déposer personnellement son dossier d'inscription (si on ne séjourne pas encore en Belgique) ; diminuer le niveau minimum de revenus exigé pour les garant·es ; faciliter la reconduction du rôle de garant·e ; simplifier la procédure pour le changement de garant·e
- Faciliter la transition entre les études et le travail pour les étudiant·es étranger·es qui ont fini leurs études en Belgique, notamment en accélérant la délivrance de la carte A, ou en prolongeant la durée de la carte de séjour prévue à cet effet et en diminuant le montant de revenus exigé pour les travailleur·euses hautement qualifié·es dans les trois Régions du pays

Garantir des voies sûres et légales d'accès au territoire belge

- Mettre en place un cadre légal pour la délivrance de visas humanitaires, notamment aux personnes en quête de protection internationale. Fixer une procédure claire et des critères transparents pour l'introduction, l'examen et la délivrance des visas humanitaires
- Faciliter l'octroi de visas de court séjour, garantir la souplesse dans l'examen des documents requis et définir les conditions au court séjour en Belgique, en particulier les garanties suffisantes de retour au pays d'origine, principal motif de refus de ces visas